



PREFET DE L'ALLIER

Préfecture

Direction de la réglementation
des libertés publiques
et des Etrangers
Bureau de la nationalité et des étrangers
Section Identité/Fraude

Tel : 04.70.48.33.37
Fax : 04.70.48.30.83
Mail : pref-cni-passeports@allier.gouv.fr

Moulins, le **28 SEP. 2016**

Circ. 51/2016
Mot clé : CNI

Le Préfet de l'Allier

à

**Mesdames et Messieurs les Maires
du département de l'Allier
(en communication à
Madame le Sous-Préfet de Vichy
et Monsieur le Sous-Préfet de Montluçon)**

OBJET: CNI déclarée perdue ou volée et retrouvée.

Vos services sont amenés à connaître des déclarations de perte de titres et des déclarations de vol effectuées au sein des brigades de gendarmerie et des commissariats de police.

Or, nombre des CNI déclarées perdues sont retrouvées par leurs titulaires et provoquent donc des difficultés lors des demandes de renouvellement de titres.

Il m'a semblé utile de vous rappeler les règles qui prévalent en la matière.

Tout d'abord, un grand soin est à apporter aux renseignements donnés dans les formulaires et plus particulièrement à leur exactitude et leur complétude.

Ensuite, je vous informe que les titres d'identité et de voyages déclarés perdus ou volés sont enregistrés dans les applications métiers dans le but d'éviter tout risque de fraude documentaire et usurpations d'identité. Les titres concernés sont donc invalidés de manière définitive et irréversible. Ces informations alimentent d'autres fichiers notamment le Système d'information Schengen et le fichier Interpol des documents de voyage perdus et volés. Ainsi, lors d'un déplacement hors du territoire national, les usagers continuant d'utiliser un titre invalidé s'exposent à être retenus par les autorités locales en cas de contrôle d'identité et à voir leur titre saisi.

En conclusion, un titre déclaré perdu et retrouvé doit impérativement être restitué à la préfecture pour destruction informatique et physique. Un nouveau titre doit être sollicité.

Les usagers méconnaissent ces dispositions et continuent d'utiliser des titres invalidés. Face aux conséquences que ce comportement peut induire, je vous remercie de bien vouloir en informer vos administrés lorsque le cas se présente.

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général


David-Anthony DELAVOËT